

Données d'entrée	Etape	Qui	Données de sortie	Commentaire
Candidat au renouvellement de sa labellisation	1. Renouvellement Adhésion à BIOCALEDONIA	Producteur auprès de l'animation	Formulaires d'adhésion et d'engagement complétés	
	2. Renouvellement du dossier PdG	Producteur candidat avec animateur du GL	PdG finalisé	Sous un délai de 6 mois.
Procédure de qualification des inspecteurs Liste des inspecteurs qualifiés par filière	3. Planification de l'inspection 3b. Présentation de la mise à jour du Plan de Gestion	GL avec producteur de la filière et inspecteurs	Binôme d'inspecteurs Date d'inspection	
Grille d'inspection (FOR)	4. Inspection sur site	Producteur inspecteurs et	Constats et rapport d'inspection	Grille d'inspection complétée + PdG

	<p style="text-align: center;">5. Revue du rapport d'inspection</p>	<p>GL, en présence du producteur et des inspecteurs</p>	<p>Compte-rendu du GL</p> <p>Si écart Proposition d'un plan d'actions correctives</p> <p>Si NC Définition d'un délai de levée de la NC et programmation d'une nouvelle inspection</p> <p>Si pas d'écart : Dossier transmis à la coordination</p>	<p>Si litige, consultation du coordinateur</p> <p>CR du GL transmis au secrétariat pour enregistrement et classement</p> <p><u>En suivi N+1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si pas de NC en inspection N+1, validation du dossier en GL • Si évolution du PdG : passage en CTC <p><u>En renouvellement (N+2)</u> : passage en CTC dans tous les cas.</p> <p>Si NC en inspection de suivi/ renouvellement : voir procédure de retrait.</p> <p>Si le GL n'a pas pu se tenir dans les délais et qu'une inspection réalisée n'a pas pu être présentée, la non-restitution de l'inspection ne permet pas de présenter le dossier au CTC et donc renouveler le label au bout de sa validité -> voir encadré ci-dessous</p>
<p>Si écart Proposition d'un Plan d'Actions Correctives</p>	<p style="text-align: center;">6. Inspection et vérification sur site de la mise en œuvre des actions correctives</p>	<p>Producteur et des inspecteurs</p>	<p>Compte-rendu du GL</p>	<p>Selon les délais précisés dans le Plan d'Action Corrective prévu par le GL</p>
	<p style="text-align: center;">7. Revue du rapport d'inspection et du Plan d'Actions Correctives</p>	<p>GL</p> <p>Puis coordination</p>	<p>Dossier transmis à la coordination</p> <p>Note de synthèse</p>	
<p style="text-align: center;">Si le Groupe Local n'a pas pu se réunir / que le PdG n'a pas été mis à jour / que l'inspection n'a pas pu être réalisée¹ et que cela impacte le renouvellement du label d'une production,</p> <p style="text-align: center;">alors le Groupe Local ou son référent peut demander la prorogation de la date de fin de la labellisation de la production.</p> <p style="text-align: center;">Cette demande doit être formalisée par un courrier, un CR du GL, un mail, une communication directe du producteur à la coordination ou tout autre support qui puisse être présenté au CTC</p>				

¹ Pour les 3 raisons précisées : le GL doit pouvoir expliquer les raisons du décalage de l'une ou l'autre des étapes

<p>Si écart . Inspection Non-réalisée . PdG non mis à jour</p>	<p>Proposition du groupe Local : prorogation</p>	<p>GL Puis Coordination</p>	<p>Compte-rendu du GL</p>	<p>La non-réalisation de l'inspection/non mise à jour du PdG ne permettent pas de présenter le dossier au CTC et donc re renouveler le label au bout de sa validité</p>
<p>Demande de prorogation (courrier, CR GL, ...)</p>	<p>Validation de la prorogation avec date échéance</p>	<p>CTC Envoi du document au GL Information du producteur</p>	<p>CR CTC avec échéance Courrier de Bio Calédonia</p>	